



## Traité Baba Batra

### Michna 3 - Chapitre 3

כָּל תְּזִקָה שֶׁאֵין עִמָּה טְעֵנָה אֵינָה תְּזִקָה.  
אָמַר לוֹ:  
"מָה אַתָּה עוֹשֶׂה בְּתוֹךְ שְׁלִי?"  
"שֶׁלֹּא אָמַר לִי אָדָם דְּבָר",  
אֵינָה תְּזִקָה.  
"שֶׁמְכַרְתָּ לִּי", "שֶׁנִּתְּתָ לִי מִתְּנָה",  
הֲרִי זֹו תְּזִקָה.  
וְהִבָּא מִשָּׁם יְרוּשָׁה אֵינוֹ צָרִיךְ טְעֵנָה.  
הַשּׁוֹתְפִים וְהָאֲרִיסִים וְהָאֲפִיטְרוּפִים,  
אֵין לָהֶם תְּזִקָה.  
אֵין לְאִישׁ תְּזִקָה בְּנִכְסֵי אִשְׁתּוֹ,  
וְלֹא לְאִשָּׁה תְּזִקָה בְּנִכְסֵי בַּעְלָהּ,  
וְלֹא הָאֵב בְּנִכְסֵי הַיָּבִן,  
וְלֹא הַיָּבִן בְּנִכְסֵי הָאֵב.  
בְּמֵי דְבָרִים אֲמוּרִין? בַּמַּחְזִיק,  
אֲבָל בְּנוֹתֵן מִתְּנָה,  
וְהָאֲחִים שִׁיחְלָקוּ,  
וְהַמַּחְזִיק בְּנִכְסֵי הַיָּגֵר,  
נֶעַל גְּדֹר, פָּרֵץ כָּל שֶׁהוּא,  
הֲרִי זֹו תְּזִקָה.

Toute présomption de possession qui n'est pas basée sur une raison légale n'a pas de valeur. Comment cela ? Si quelqu'un lui dit : « que fais-tu dans ma propriété » ? S'il lui répond : « personne ne m'a jamais dit quelque chose à ce sujet », la présomption de possession n'a pas de valeur. Mais s'il répond : « tu me l'as vendue », « tu me l'as donnée en cadeau », la présomption de possession est valable. Celui qui vient en vue d'un héritage n'a point besoin d'argument. Les ouvriers, les associés, les métayers et les tuteurs ne peuvent se prévaloir de la présomption de possession. Le mari ne peut pas l'invoquer pour les biens de sa femme, l'épouse ne veut pas



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



l'invoquer pour les biens de son mari, ni le père pour les biens de son fils, ni le fils pour les biens de son père. Dans quels cas ces paroles s'appliquent-elles ? A la prise de possession ; mais si une personne fait un cadeau ou si des frères se partagent [un héritage] ou si quelqu'un prend possession des biens d'un prosélyte, l'acquisition est définitive, lorsqu'on a fermé [la maison], fait une clôture ou fait une ouverture, aussi peu cela soit-il.



## A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)